

REDUCTIONS DE PRIX IMMENSES DANS CHAQUE DEPARTEMENT.

Nous avons resolu de faire **CETTE VENTE**, par suite du besoin ou nous sommes de convertir nos **MARCHANDISES** en argent comptant, et pour atteindre ce dernier but, nous ferons des sacrifices réellement inconcevables durant le reste de ce mois et tout le mois de Decembre.

PAS DE BLAGUE!

Une véritable vente **BONA FIDE**, pas de trouble a montrer les marchandises.

MODÈTE DE PREMIERE CLASSE POUR MANTEAUX ET ROBES.

THERIAULT & LAFLAMME,

73 RUE SPARKS, OTTAWA.

LETRE ENCYCLIQUE DE N. T.-S. P. LEON XIII

PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE

Sur la constitution chrétienne des Etats

(Suite)

Pareillement, dans cette série des devoirs se placent la charité mutuelle, la bonté, la libéralité. L'homme qui est à la fois citoyen et chrétien n'est plus déchiré en deux par les obligations contradictoires. Enfin, les biens considérables dont la religion chrétienne enrichit spontanément même la vie terrestre des individus sont acquis à la communauté et à la société civile : d'où ressort l'évidence de ces paroles : "Le sort de l'Etat dépend du culte que l'on rend à Dieu : il y a entre l'un et l'autre de nombreux liens de parenté et d'étroite amitié." (18) — En plusieurs passages saint Augustin a admirablement relevé, selon sa coutume, la valeur de ces biens, surtout quand il interpelle l'Eglise catholique en ces termes : "Tu conduis et instruis les enfants avec tendresse, les jeunes gens avec force, les vieillards avec calme, comme le comporte l'âge non-seulement du corps, mais encore de l'âme. Tu soumets les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la passion, mais pour propager l'espèce et constituer la société de la femme. Tu donnes autorité aux maris sur leurs femmes non pour se jouer de la faiblesse du sexe, mais pour suivre les lois d'un sincère amour. Tu subordonnes les enfants aux parents par une sorte de libre servitude, et tu proposes les parents aux enfants par une tendre autorité. Tu unis non-seulement en société, mais dans une sorte de fraternité, les citoyens aux citoyens, les nations aux nations et les hommes entre eux par le souvenir de nos premiers parents. Tu apprends aux rois à veiller sur les peuples, et tu prescribes aux peuples de se soumettre aux rois. Tu enseignes avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'encouragement, à qui la correction, à qui la réprimande, à qui le châtiement; et tu fais savoir comment, si tous ces choses ne sont pas dues à tous, à tous est due la charité, et à personne l'injustice." (19) — Ailleurs le même Docteur reprend en ces termes la fausse sagesse des politiques philosophes : "Ceux qui disent que la doctrine du Christ est contraire au bien de l'Etat, qu'ils nous donnent une armée de soldats tels que les fait la doctrine du Christ, qu'ils nous donnent de tels gouverneurs de provinces, de tels maris, de telles épouses, de tels parents, de tels enfants, de tels maîtres, de tels serviteurs, de tels rois, de tels juges, de tels tribu-

naires enfin, et des percepteurs du fisc tels que les veut la doctrine chrétienne! Et qu'ils osent dire qu'elle est contraire à l'Etat! Mais que bien plutôt ils n'hésitent pas d'avouer qu'elle est une grande sauvegarde pour l'Etat quand on la suit" (20). Il fut un temps où la philosophie de l'Evangile gouverna les Etats. A cette époque, l'influence de la sagesse chrétienne et la divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile. Alors la religion instituée par Jésus Christ, solidement établie dans le degré de dignité qui lui est dû, était partout florissante, grâce à la faveur des princes et à la protection légitime des magistrats.

Alors le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et l'amical échange de bons offices. Organisée de la sorte, la société donna des fruits supérieurs à toute attente, dont la mémoire subsiste et subsistera, consignée qu'elle est dans d'innombrables documents que nul sacrifice des adversaires ne pourra corrompre ou obscurcir. — Si l'Europe chrétienne a dompté les nations barbares et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité; si elle a repoussé victorieusement les invasions musulmanes; si elle a gardé la suprématie de la civilisation, et si, en tout ce qui fait honneur à l'humanité, elle s'est constamment et partout montrée guide et maîtresse; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes; si elle a très sagement fondé une foule d'œuvres pour le soulagement des misères, il est hors de doute qu'elle en est grandement redevable à la religion, sous l'inspiration et avec l'aide de laquelle elle a entrepris et accompli de si grandes choses. — Tous ces biens dureraient encore, si l'accord des deux puissances avait persévéré, et il y avait lieu d'en espérer de plus grands encore si l'autorité, si l'enseignement, si les avis de l'Eglise avaient rencontré une docilité plus fidèle et plus constante. Car il faudrait tenir comme loi imprescriptible ce qu'Yves de Chartres écrivit au Pape Pascal II : "Quand l'empire et le sacerdoce vivent en bonne harmonie, le monde est bien gouverné, l'Eglise est florissante et féconde." Mais quand la discorde se met entre eux, non-seulement les petites choses ne grandissent pas, mais les grandes elles-mêmes disparaissent misérablement." (21) Mais ce pernicieux et déplorable goût de nouveautés que vit naître le XVI^e siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bi nôt par une pente naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un art nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord non-seulement avec le droit chrétien mais avec le droit naturel. — Voici le premier de tous ces principes : tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables, et, par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie; chacun révoque si bien de lui seul, qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui : il peut en toute liberté penser sur

toute chose ce qu'il veut faire, ce qui lui plaît; personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel, ne dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pouvoir pour l'exercer en son nom. La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait en rien de la société, du genre humain; ou bien comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne devaient rien à Dieu, ou qu'on pût imaginer une puissance quelconque dont la cause, la force, l'autorité ne résidât pas toute entière en Dieu même. De cette sorte, on le voit, l'Etat n'est autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-même; et dès lors que le peuple est censé la source de tout droit et de tout pouvoir, il s'en suit que l'Etat ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune religion, n'est pas tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes, ou d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser une principalement; mais qu'il doit leur attribuer à toutes l'égalité en droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre de se faire juge de toute question religieuse, chacun sera libre d'embrasser la religion qu'il préfère, ou de n'en suivre aucune si aucune ne lui agré. De là découle nécessairement la liberté sans frein de toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, la licence sans borne et de penser et de publier ses pensées.

Etant donné que l'Etat repose sur ces principes, aujourd'hui en grande faveur, il est aisé de voir à quelle place on relève injustement l'Eglise. — La, en effet, où la pratique est d'accord avec de telles doctrines, la religion catholique est mise dans l'Etat sur le pied d'égalité, ou même d'infériorité, avec des sociétés qui lui sont étrangères. Il n'est tenu nul compte des lois ecclésiastiques; l'Eglise, qui a reçu de Jésus-Christ ordre et mission d'enseigner toutes les nations, se voit interdire toute ingérence dans l'instruction publique. — Dans les matières qui sont de droit mixte, les chefs d'Etat portent d'eux-mêmes des décrets arbitraires et sur ces points affichent un superbe mépris des saintes lois de l'Eglise. Ainsi, ils font ressortir à leur juridiction le mariage des chrétiens; portent des lois sur le lien conjugal, son unité, sa stabilité; mettent la main sur les biens des clercs et dénie à l'Eglise le droit de posséder. En somme, ils traitent l'Eglise comme si elle n'avait ni le caractère, ni les droits d'une société parfaite, et qu'elle fût simplement une association semblable aux autres qui existent dans l'Etat. Aussi, tout ce qu'elle a de droit, de puissance, de gloire d'action, ne lui est fondé que sur la concession et de la faveur des gouvernements.

Dans les Etats où la législation civile laisse à l'Eglise son autonomie, et où un concordat public est intervenu entre les deux puissances, d'abord on crie qu'il faut séparer les affaires de l'Eglise des affaires de l'Etat, et cela dans le but de pouvoir agir impunément contre la foi jurée et se faire arbitre de tout, en écartant tous les obstacles. — Mais comme l'Eglise ne peut le souffrir patiemment, car ce serait pour elle désertier les plus grands et les plus sacrés des de-

voirs, et qu'elle réclame absolument le religieux accomplissement de la foi qu'on lui a jurée, il naît souvent entre la puissance spirituelle et le pouvoir civil des conflits dont l'issue presque inévitable est d'assujettir celle qui est le moins pourvue de moyens humains à celui qui en est mieux pourvue.

Ainsi, dans cette situation politique que plusieurs favorisent aujourd'hui, il y a une tendance des idées et des volontés à chasser tout à fait l'Eglise de la société, ou à la tenir assujettie et enchaînée à l'Etat. La plupart des mesures prises par les gouvernements s'inspirent de ce dessein. Les lois, l'administration publique, l'éducation sans religion, la spoliation et la destruction des oracles religieux, la suppression du pouvoir temporel des Pontifes romains, tout tend à ce but; frapper au cœur les institutions chrétiennes, réduire à rien la liberté de l'Eglise catholique et à néant ses autres droits.

(A suivre)

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur,

Vous qui portez tant d'intérêt aux amusements de la jeunesse, veuillez avoir la bonté d'insérer dans votre journal ces quelques mots :

Club de Raquette "Coureurs des bois."

Après les amusements de la belle saison, viennent ceux de l'hiver; aussi, les élèves du département des petits, au collège d'Ottawa, ont-ils, prenant l'avance sur leurs aînés, réorganisé leur club de raquette.

Déjà, ils ont eu deux assemblées générales; bref, tous les membres alertes, vigoureux et surtout pleins d'enthousiasme, n'attendent plus que la neige pour chauffer la raquette, entreprendre une fameuse marche et justifier ainsi leur nom de jeunes "Coureurs des bois."

Le R. P. Paquette, directeur, a raison d'être fier de ce club qui lui a donné par le passé bien des marques, non-seulement d'estime mais encore de bonne volonté, d'énergie et d'intépidité. Encore quelques jours, et nous les verrons ces petits "Coureurs des bois," habillés pour la course, chacun avec sa tuque bleue, ses longs bas rouges et sa ceinture multicolore, se mettre hardiment en marche et montrer qu'on a bon pied, bon œil, qu'on ne reste pas en chemin, malgré le froid, les vents, et même la "poudrière."

Certes, les jeunes "Coureurs des bois n'ont" pas la prétention de s'élever à leurs aînés "Les Castors," car ce n'est pas chose facile que d'emboter le pas à la suite des longues enjambées de M. Gascon, et qui sait si après la première expédition, quelques-uns parmi les plus jeunes des "Castors" n'aimeraient pas mieux l'allure plus modérée des jeunes "Coureurs des bois."

Mais n'anticipons pas; félicitons plutôt les élèves de cette division de leur ardeur et de leur amour pour leur noble exercice de la raquette, le meilleur sans doute de tous les amusements durant la saison d'hiver.

UN AMI.

Huitres monstres! — M. N. A. Savard invite ses pratiques et le public en général à aller examiner les huitres qu'il vient de recevoir. La plus petite de ces huitres mesure six pouces; elles sont détaillées à 2 centins pièce, et une demi-douzaine remplit une assiette.

LE MONDE ET LA VILLE

Vingt-cinq hommes ont quitté Hull pour aller travailler sur le Pacifique Canadien.

Les marchands et commerçants d'Ottawa demandent à grands cris de la neige. La stagnation des affaires est complète à l'heure qu'il est, par suite du mauvais état des chemins.

Il y avait encore saie comble au Théâtre Royal, hier soir et cette après-midi. "Under the Gaslight" est assurément, à bon droit d'ail leurs, l'un des drames les plus attachants qui aient été joués jusqu'à ce jour à Ottawa.

Nous ne saurions trop inviter nos lecteurs à profiter des soirées d'aujourd'hui, de demain et de lundi pour faire une visite à la tombola de la salle Ste Anne. Ils y trouveront beaucoup à gagner et rien à perdre.

C'est demain soir, dimanche, qu'aura lieu dans la salle du Théâtre Royal, la réouverture des cours du Cercle des familles de l'Institut Canadien Français d'Ottawa. La séance sera très-intéressante comme chacun peut s'en convaincre en parcourant le programme que nous publions dans une autre colonne.

Comme nous l'avons déjà annoncé, M. Gilmour et ses sociétaires ont mis à l'étude, pour la semaine prochaine, le célèbre drame "Monte Christo" Cette composition dramatique est tirée de l'un des ouvrages les plus renommés d'Alexandre Dumas, et le Théâtre Royal va être trop étroit pour contenir la foule qui viendra l'entendre.

Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier qu'à la tombola de la salle Ste Anne, ils peuvent gagner chaque soir, \$2, \$5, \$10 ou \$20, en déboursant la modique somme de 5 ou 10 cents. Ils se trouveront ainsi, en outre, à accomplir une bonne œuvre, puisque les recettes de cette loterie doivent être consacrées au paiement de l'appareil de chauffage à la vapeur que M. le curé Prudhomme et ses dignes paroissiens viennent de faire poser dans leur église. Qu'on se le dise!

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa 28 novembre.

Francis Handers, ivresse, acquitté.
John Malloney, pour avoir troublé la paix publique, \$2 d'amende et les frais.
Peter Anderson, ivresse, \$2 d'amende et \$1 de frais.
Johnny McDowe, ivresse, cause remise à lundi.
G. Ouellette, pour avoir troublé la paix publique, acquitté.
Patrick Naven, vagabondage, 6 mois de prison.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, la Chel Ouvert, Douleur, Passion, l'Ame sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Ame, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

Les propriétés de la Diphthérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

AVIS SPECIAUX

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex Dakus, gerant.

Nouveau savon électrique "Van-horne," à 6 cts., chez N. A. Savard.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. F. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers. 3 nov 1m

1000 lbs de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

La Sprucine — La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger. Montrez, jons de mariage et bijou de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

Si vous craignez de devenir somnolent à cause de votre dyspepsie, et de votre manque d'appétit, ou en core si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lacerte, lesquels sont le plus sûr prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies. 30 cts la bouteille.

SALLE ST-JEAN - BAPTISTE

DIMANCHE 29 NOVEMBRE, A 8 HRS DU SOIR.

LECTURE TRES INTERESSANTE SUR LA

TERRE SAINTE

PAR LES PERES BLANCS D'AFRIQUE

Prix d'entrée - - - 15cts

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYSPEPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydrogies et les Rhumatismes.

Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P.Q.

Prix : 30 cts la bouteille. En vente chez les pharmaciens et en dépôt chez

ELZEAR ALARIE, 71 rue Bolton, Ottawa. 26 juillet 1884

(18) Sacr. Imper. ad Cyillum Alexand. Episcopus Metrop. (Cf. Lanbeum Collect. Conc. T. III).

(19) Saint-Augustin. — Des mœurs de l'Eglise cath. ch. 30, N. 63.

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield. 3 juin

(20) S. Aug, Lettre 131 à Marcolin. C. II, n. 15.

(21) Lettre 238.